

les lignes avancées, en Allemagne de l'Ouest, une brigade dotée d'armes nucléaires tactiques; deuxièmement, maintenir huit escadrilles de l'ARC: six en Allemagne de l'Ouest, comme force de frappe, et deux en France, comme escadrilles de reconnaissance. Ces escadrilles sont ou seront bientôt, si j'ai bien compris le ministre, munies de bombes nucléaires et de bombes classiques. Notre troisième rôle: participer activement à la défense aérienne de l'Amérique du Nord sous l'égide du NORAD. Quatrièmement, participer à la lutte anti-sous-marine du commandement atlantique de l'OTAN. Cinquièmement, nous avons le commandement dit mobile, conçu pour mettre une force mobile classique de réserve à la disposition de l'OTAN et des opérations de paix des Nations Unies n'importe où dans le monde.

Le premier rôle, monsieur le président, soit le maintien d'une brigade pourvue d'armes atomiques tactiques en Europe, fait partie d'une stratégie atomique et tactique désuète adoptée en 1958. Elle a été critiquée par une foule de spécialistes militaires très compétents. Ces spécialistes prétendent que cette stratégie est fondée sur la confiance erronée qu'en accorde à la riposte rapide ou immédiate des armes atomiques tactiques à la suite d'une invasion classique et générale en Europe de l'Ouest. Ce rôle ne tient pas compte du fait que cette invasion est aujourd'hui inimaginable, car elle entraînerait presque certainement une catastrophe atomique de grande envergure. On ne tient pas compte du fait que la riposte atomique et tactique à une manifestation de violence moins grave en Europe comporterait aussi le danger d'une escalade.

Pour ce qui est d'un apport utile du Canada, on néglige en outre le témoignage de M. McNamara qui a déclaré que les alliés occidentaux jouissent d'une supériorité écrasante dans le domaine de ces armes atomiques tactiques. On ne tient nullement compte de la déclaration du général Foulkes devant le comité de la défense, d'après laquelle le général Norstad et les chefs militaires de l'OTAN ont décidé, dès 1960, que nos éléments de brigade devraient passer à la réserve mobile. Le général Foulkes a déclaré qu'une telle mesure entraînerait la réorganisation des éléments de brigade en formation mobile aérienne avec un élément aéroporté, ce qui conviendrait aux aptitudes et à la formation des Canadiens.

On a dit que c'est pour une raison politique, et non pas militaire, que cette recommandation n'a pas été mise en œuvre en 1960. Tout au contraire, selon nous, la politique aurait prescrit le retrait progressif d'une confrontation massive des forces tactiques nu-

cléaires en Europe. Le Canada aurait fort bien pu en prendre l'initiative.

Le Livre blanc, en dépit de la vigueur avec laquelle le gouvernement avait promis de reconsidérer le rôle du Canada, opte pour la poursuite indéfinie de ce rôle en Europe. Le Conseil de l'Atlantique Nord, réuni à Paris en décembre 1965, a publié un communiqué ainsi conçu:

On est en train de mettre au point les objectifs des forces pour la période allant de 1966 à 1970, comme première d'une série de mesures destinées à assurer une corrélation plus étroite entre les exigences militaires de l'OTAN et les projets nationaux dans le cadre du programme de stratégie convenu à l'égard d'une position de défense progressive. Ils...

Je suppose qu'il s'agit des délégués des pays membres de l'OTAN. Je continue ma lecture:

Ils ont accepté en principe la mise en œuvre de nouvelles méthodes destinées à améliorer l'évaluation annuelle des efforts de défense des pays membres et l'accord quant à la participation de leurs forces. Ces méthodes, en extrapolant pour cinq ans d'avance chaque année les objectifs militaires de l'Alliance et les projets nationaux, visent à accroître l'aptitude de l'Alliance à adapter ses programmes de défense aux changements dans la technologie militaire et dans la situation internationale.

Je ne sais pas au juste comment on peut expliquer la différence entre les plans nationaux et les objectifs militaires de l'Alliance, mais je suppose qu'il s'agit des programmes de chaque pays.

Sauf erreur, le ministre a négligé de révéler si le Canada a accepté le programme quinquennal à cette réunion du conseil de l'OTAN; quels sont les engagements pris au sujet des objectifs des forces; si des critiques ont été formulées au sujet de la confiance illimitée accordée à l'efficacité des armes tactiques; si la proposition militaire approuvée en 1960 pour la transformation de la brigade canadienne en réserve a été discutée ou exposée par le représentant canadien et quels sont, s'il en est, les dernières propositions soumises pour adapter les programmes de défense de l'OTAN aux modifications de la technologie militaire et à la situation internationale. Les députés ont le droit de savoir quels sont les engagements pris ou proposés par nos représentants à l'OTAN pour les cinq prochaines années et s'ils ont proposé des engagements quelconques pour ces cinq années. Nous avons le droit de savoir si la promesse selon laquelle des pourparlers seraient entamés pour renoncer à ce rôle a été oubliée ou quelles mesures ont été prises à cette fin. On dit que des raisons d'ordre politique militent en faveur du maintien des éléments de brigade dans un rôle d'avant-garde, mais, d'après tous les spécialistes militaires, cette exigence militaire est désormais inutile.